

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 19 mars 2021

Date de convocation : 9 mars 2021	Nombre de membres { présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 31 mars 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 6 } — Décision n° B2021-09

OBJET : Financement de la politique SIG départementale pour 2021

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le DIX-NEUF du mois de MARS, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au Complexe Saintes Vegas, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 9 mars 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Denis ROUYER et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI et Thierry LESAUVAGE, Mme Lydie DEMENÉ et M. Jean-Marie PETIT

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Julien DURESSAY et Bernard LEPIE



M. le Président explique que, dans le cadre de la nouvelle gouvernance de Géo17 définie en 2017, les axes de travaux élaborés par le Comité stratégique pour 2021 sont les suivants (pour ceux qui intéressent le SDEER) :

- Gouvernance de Géo17 : poursuivre le fonctionnement de Géo17. Objectif de réaliser 5 comités.
- Animation de 5 groupes de travail : urbanisme, PCRS, observatoire habitat/foncier, occupation du sol, amiante.
- Assister le Conseil départemental pour le renouvellement de la production d'une photographie aérienne départementale à 20 cm et assurer sa diffusion.

- Partage des données et diffusion des données en flux sur la Géoplateforme17.
- Mise en place d'une cartographie des enrobés contenant de l'amiante.
- Urbanisme : contrôler les documents d'urbanisme numérisés dans le cadre du marché départemental, accompagner la publication des documents d'urbanisme, communiquer sur l'accompagnement de Géo17 auprès des communes.
- Montage du Plan corps de rue simplifié (PCRS) à l'échelle départementale : études techniques, rencontres avec les futurs partenaires.
- Expérimentation d'une démarche de coordination des programmations de travaux de voirie sur le territoire de la CARO pour établir des recommandations sur les conditions d'une généralisation à l'échelle départementale.
- Normalisation et fiabilisation de l'adresse : poursuite de l'expérimentation sur la remontée des nouvelles adresses et leur rediffusion.
- Renforcer le rayonnement de Géo17 à l'échelle infra- et supra-départementale.

La programmation budgétaire prévoit des recettes de fonctionnement de 267 200 euros portées essentiellement par le Conseil départemental (200 000 euros) et par chacun des cinq syndicats départementaux (SDEER, EAU17, SDV, Soluris et SDIS), partenaires fondateurs (10 000 euros).

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur la contribution du SDEER à Géo17 pour 2021 et de donner mandat à M. le Président pour signer la convention de participation associée.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Accepte la proposition de contribution du SDEER au financement de la politique SIG départementale pour 2019 ;

2 - Mandate M. le Président ou M. le 1^{er} Vice-président pour signer le projet de convention qui lui a été présenté.

Nota : le projet de convention est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
François BRODZIAK*